

11/01/2011 – questions à MH Delouis

1. bilan du filtrage des accès : le point de vue des parents

- a) nouvelles règles de sanction des oublis de cartes (les externes ayant oublié leur carte ne peuvent sortir pour le déjeuner) : sanction lourde, et très inégale selon les enfants. N'est-ce pas l'homme qui devient l'esclave de la machine ?

Réponse : il y avait énormément d'oublis de cartes, d'enfants qui n'y accordaient aucune importance. Les demi-pensionnaires oublient peu leur carte : ils en ont besoin pour déjeuner. Les externes désormais feront plus attention. C'est une question d'organisation de l'établissement, pas d'esclavage par la machine.

- b) cas d'absence faussement signalée et confirmée aux parents + 1 cas de fugue non détectée. Comment mieux utiliser les informations du pointage ?

Réponse : le pointage vise à empêcher les indésirables d'entrer, et à empêcher les enfants demi-pensionnaires de sortir. Il n'est pas relié au système Charlemagne, et ce n'est pas par ce biais que sont comptabilisés les absents (il y a toujours appel chaque heure). En revanche quand un enfant est absent, et que ses parents confirment qu'il est bien parti en classe, on peut consulter le fichier pour vérifier s'il est rentré dans l'établissement. Un cas d'absence faussement confirmée aux parents est une mauvaise application de la procédure prévue, l'établissement est très vigilante à ne pas permettre ce genre d'erreurs.

- c) L'interdiction d'absence occasionnelle à la cantine est-elle liée au pointage ?

Réponse : non, ces absences sont toujours possibles si elles sont vraiment exceptionnelles et justifiées. L'interdiction visait à éviter le gaspillage et les absences sont effectivement revenues à une fréquence d'un ou deux par jour ce qui est acceptable.

2. Au dernier CA, on a évoqué ensemble quelques « bonnes pratiques » d'usage du mail (format des fichiers, délais,...). Pourrait-on faire une liste des plus pertinentes, et en formaliser le contenu ? Quel interlocuteur pour aller + loin ?

Réponse : Les points concrets évoqués (délai surtout) ont été transmis. A priori, pas besoin d'aller plus loin, d'autant plus que ces questions de mail deviendront obsolètes l'an prochain avec l'agenda électronique auquel nous oblige l'éducation nationale.

3. Réunion parents 1 clic-déclic : communication par un mot dans le carnet de correspondance la veille, dans certaines classes seulement, pour 1 réunion à 18h. De nombreux parents regrettent de ne pas y être allés

Réponse : l'information avait bien été transmise dans l'agenda de décembre, le mot dans le carnet de correspondance n'était qu'un rappel pas forcément nécessaire. L'horaire est lié à la disponibilité des intervenants, salariés, qui ne peuvent pas intervenir plus tard. Si l'APEL veut organiser une conférence sur ce sujet, c'est possible, mais il faudra sans doute trouver d'autres intervenants.

4. classements 5^{ème} : notre proposition de les supprimer des bulletins des enfants avait été acceptée en mai 2010, pourtant ils apparaissent toujours sur les bulletins du 1^{er} trimestre...

réponse : c'est un problème d'ajustement informatique, qui a été signalé et sera rectifié au deuxième trimestre.

5. la communication électronique de St Jean, vue côté parents :

- a. agenda = très apprécié, très lisible
- b. mail pour rappel de réunions obligatoires = apprécié
- c. mails pour réunions facultatives = mails parfois redondants des différents responsables de pastorale
- d. lettre de St Jean électronique : serait sans doute davantage lue sur un support papier
- e. vœux : phrase du mail peu conviviale !

réponse : l'agenda est certes lisible, mais n'incite pas les parents à lire les informations qui concernent une autre tranche d'âge que celle de leur enfant.

La lettre de Saint Jean restera en format électronique, par souci d'écologie et d'économie... Elle est malgré tout reçue dans toutes les familles

Pour les vœux, c'est très dommage, l'établissement avait pourtant cherché une image qui ait du sens pour chacun, sur un thème gai et en lien avec les thème de synode : le Baptême.

6. heures rajoutées dernière minute : compliqué, même pour des lycéens autonomes ! (RV médecin, responsabilité familiale,...)

Réponse : oui, bien sûr, ce sera rappelé à chacun, en particulier en pastorale !